



ASSOCIATION MUSICHOEUR

Compte rendu de la réunion
du Mercredi 2 Juillet 2014
au Lycée D'Arsonval de St Maur-des-Fosses

Ordre du jour :

- Bilan du festival 2014
- Projets 2014-2015
- Fonctionnement de l'association
- Réunion des membres du bureau

Bilan du festival 2014:

Plus de cinquante conventions ont été signées cette année. Tous les professeurs ayant signé la convention ainsi que ceux inscrits aux stages projets chorals du PAF 2014-2015 ont été invités à cette réunion Musichoeur.

M Desfray demande à ce que les flyers des concerts soient envoyés à son adresse mail pour permettre une mise en ligne sur les pages "festival".

Le bilan artistique compte plus d'une quarantaine de concerts sur les mois d'avril, mai et juin. C'est une activité dont le rayonnement académique est largement visible et audible. Les professeurs impliqués n'hésitent pas à se déplacer pour assister aux spectacles montés par d'autres collègues. Dans nombre d'entre eux, on voit un élargissement avec de la mise en scène, des costumes et des chorégraphies qui s'inscrivent dans la recherche d'une unité thématique.

Quelques professeurs font part de leur expérience sur les projets montés cette année :

- ✓ M. Verny résume l'implication des différents professeurs pour Hommage à Nougaro.
- ✓ Mme Huart et Mme Grenet recommandent les comédies musicales d'Emmanuel Touchard pour leur dynamisme.
- ✓ Un professeur témoigne d'une tradition installée dans un établissement où chaque année, une comédie musicale est montée mais il regrette que le rôle de la chorale soit relégué au second plan.

Projets 2014-2015 :

Au delà d'initiatives individuelles d'établissements ou de regroupements d'établissements, des stages de formation permettent aux professeurs d'envisager des démarches collectives. Ces stages ont pour but premier de former les professeurs à la direction de chœur mais également à l'organisation matérielle, logistique ainsi qu'à la finalisation artistique d'un spectacle. Nous tenons ainsi à rappeler que cet axe de formation permet depuis plusieurs années d'inscrire ces stages dans le cadre du PAF. La production des spectacles s'inscrit ainsi dans une démarche "projet".

2 projets sont inscrits au PAF :

1. Rencontre chorale «Opéra viva » ou « Disney » stage animé par P.G Verny.

En cas de participation, le professeur doit faire voter le projet en conseil d'administration.

Le stage de P.G Verny comporte 2 modules, l'un pour le Nord de la Seine et Marne , le Val de Marne et la Seine Saint Denis qui portera sur des chansons de Disney, l'autre sur le sud de la Seine et Marne sur les chœurs d'opéra.

2. « Tchikidan », composé par Etienne Perruchon. Stage animé par Yves Verhoeven. Les chants sont spécialement écrits pour les enfants et s'inspirent des pays de l'Est, dans une langue imaginaire. L'œuvre sera accompagnée par un orchestre symphonique.

Pour ce stage les inscriptions seront ouvertes du 18 août au 19 septembre

1000 euros de droit sont demandés. Cette somme sera prise en charge et divisée par le nombre d'établissements participant.

Il n'y aura pas de stage dispensé par Emmanuel Touchard, il est reporté à la rentrée 2015.

Fonctionnement de l'association :

Arocéa et Musichoeur sont des associations à Loi 1901. Une convention lie les 2 associations et l'adhésion à l'une vaut une adhésion à l'autre.

Chaque association possède son propre bureau. Au sein de Musichoeur, le délégué du département du Val de Marne cède sa place.

Christian Gérard se propose de lui succéder.

Nicolas Larzabal, secrétaire adjoint quitte l'académie. Les candidatures sont ouvertes.

- Modalités d'adhésion à l'association : les adhérents sont les établissements et sont représentés par les professeurs d'éducation musicale. L'adhésion fait l'objet d'une convention signée par le professeur, l'association, l'intendant et le chef d'établissement.

L'association peut ainsi devenir producteur des spectacles et prend en charge les déclarations SACEM, met à disposition du matériel sonore et peut mettre les professeurs en contact avec des professionnels comme F. Jouanny qui peut sonoriser les concerts à un tarif préférentiel.

Tous les professeurs étant inscrits dans des projets chorale entrant dans le PAF doivent être adhérents à l'association.

- Gestion du matériel : Des problèmes de rangement de matériel et d'entretien ont été constatés cette année et ont été facturés aux établissements. Les professeurs concernés n'avaient pas suivi la journée de formation proposée par Musichoeur.

- La SACEM : M Desfray et M Maestracci ont rencontré le directeur de la Sacem. Ils ont rappelé que les professeurs d'éducation musicale avaient un souci de transparence. Les droits SACEM sont à payer si la musique est donnée en public, même si le concert est gratuit.

Une simplification des procédures de déclaration a été négociée.

Les listes des chansons avec auteur, compositeur et arrangeur sont à envoyer au délégué départemental.

Si le professeur a lui-même composé les chansons, il faut néanmoins les déclarer.

- Un pôle costume est géré par Marie Pili au collège A. Chaussy à Brie Comte Robert. Des partitions sont entreposées au collège La Mare aux Champs de Savigny le temple.

Tout ce matériel est répertorié sur le site de l'association consultable à l'adresse suivante :

<http://www.musichoeur.musique.ac-creteil.fr/>

- L'association est adhérente à la FNCS et propose des cartes qui peuvent être utilisées par les élèves pour le passage à la cantine notamment.

Un séminaire est organisé tous les ans et celui de l'année 2015 aura lieu à Nice. Certains professeurs pourront accompagner le président, dans le but éventuel de présenter une création.

Réunion des membres du bureau:

Les membres du bureau commencent par déterminer le calendrier de la rentrée 2014 :

La première réunion d'information de rentrée 2014 aura lieu dans 4 lieux différents, selon le secteur dans lequel se trouve chaque établissement.

Secteur 94: lundi 29 Septembre au collège H. Matisse de Choisy le Roi à 13H30.

Secteur 77 Sud: Mardi 30 Septembre au Lycée J. Amyot de Melun à 9H30.

Secteurs 93 et 77 Nord : La date sera fixée ultérieurement par Madame Brun qui couplera probablement ces réunions avec des animations pédagogiques.

Concernant la convention de partenariat, il est prévu d'ajouter une ligne mentionnant le lieu où l'exemplaire doit être renvoyé, à savoir chez le délégué départemental.

Les membres du bureau envisagent aussi d'ajouter dans la convention que l'association aide seulement à l'organisation des projets des professeurs d'éducation musicale.

Les membres du bureau projettent de créer 3 documents distincts concernant le budget prévisionnel selon le cadre retenu :

- 1 - billetterie prise en charge par Musichoeur
- 2 - billetterie non prise en charge par Musichoeur
- 3 - concert gratuit

A 12H00 la séance est levée.

Le Président
Claude Desfray

La secrétaire de séance
Magali PARIS